



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 30 JANVIER AU 05 FEVRIER 2010

N° 93

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	9 - 10
A SAVOIR	11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

12 février 2010: Conférence sur le Système national d'intégrité et le mémorandum sur la réforme de la justice

Dans le cadre des activités organisées par Transparency Maroc, une conférence aura lieu le 12 février à Tétouan, en collaboration avec l'Association « Adala », pour présenter les résultats et les recommandations de l'étude sur le Système national d'intégrité et le mémorandum sur la réforme de la justice. L'annonce de cette activité a été relayée par la presse de cette semaine.

03/02/2010



Transparency Maroc organise à Tétouan une conférence sur le système national d'intégrité et le mémorandum sur la réforme de la justice

Transparency Maroc organise, le vendredi 12 février 2010, en partenariat avec l'Association « Adala », une conférence consacrée à la présentation des résultats et des recommandations de l'étude sur le système national d'intégrité (SNI), ainsi que la présentation d'un mémorandum sur la réforme de la justice

préparé par 10 associations. Cette conférence s'inscrit dans le cadre des activités de Transparency Maroc qui visent à enrichir le débat et les échanges pour renforcer le système national d'intégrité. Cette conférence sera dirigée et animée par M. Rachid Filali Meknassi, le secrétaire général de l'association.

04/02/2010



Système national d'intégrité

Le week-end prochain, des membres de Transparency Maroc iront à Tétouan pour une présentation de l'étude sur le système national d'intégrité (SNI), étude qui consiste en une évaluation de plusieurs « piliers de l'intégrité » dans notre pays, basée sur une approche qualitative des institutions nationales censées garantir la promotion de la transparence et de l'intégrité. Selon Abdellatif Ngadi, membre du conseil national de l'association et l'un des participants à l'élaboration de cette étude,

de, les institutions concernées sont le gouvernement, le parlement, la cour des comptes, la presse, Diwan Al Madhalim et l'instance centrale de prévention de la corruption. Le document indique que certaines de ces institutions ne remplissent pas réellement leur rôle dans la promotion de la transparence et de l'intégrité. Selon Transparency Maroc, l'un des points faibles de ces piliers de l'intégrité réside dans le manque de coordination entre eux.

30-31/01/2010



Entretien avec Rachid Filali Mknassi

Selon le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Mknassi, le retard enregistré depuis sept ans dans l'adoption des lois de finances de règlement est inadmissible. Il y a un problème de reddition de comptes de la part des personnels qui ordonnent les dépenses et perçoivent les recettes, et de toutes les autorités responsables de l'application du contenu de la loi de

finances. Transparency Maroc a demandé la révision de l'article 51 de la constitution dans le but de renforcer le rôle du parlement dans la discussion des projets de loi de finances et dans leur contrôle après adoption, ainsi que la participation des citoyens et des opérateurs socio-économiques à la préparation des budgets de l'Etat, à travers des débats publics dans les médias.

TELQUEL



Abouddrar : « nous voulons protéger les dénonciateurs »

Dans un entretien accordé à « Telquel », le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) dresse le bilan d'une année d'action ; il déclare que « l'instance a consacré l'essentiel des efforts et des ressources à la mise en place des structures, à l'élaboration des stratégies et des plans d'action en partenariat avec le gouvernement, l'adminis-

tration, etc. ». Ainsi, l'instance a formulé des recommandations concernant le programme d'action du gouvernement pour la réforme de la justice et des textes des marchés publics ; elle achève l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des victimes, des témoins, des dénonciateurs et des experts en matière de corruption.

actuel

Corruption : une tradition nommée bakchich

La corruption est endémique au Maroc, petite et grande, elle ne cesse de se banaliser. En témoigne l'Indice de perception de la corruption (IPC) 2009 de Transparency international, le Maroc qui s'est classé 89^{ème} sur 180 pays continue « sa descente aux enfers » puisqu'en 2007, le Royaume était 72^{ème}. Soit 17 places de perdues et un total de 44 places en 10 ans

(45^{ème} en 1999). Le désir du Maroc d'accueillir, en 2011, la 4^{ème} conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC) confirme peut être l'engagement du pays à lutter contre la corruption, mais comme l'a souligné Transparency Maroc, « il faut mettre fin aux déclarations d'intention » et agir concrètement.

FINANCES news hebdo

Commerce extérieur : Le Maroc perd des points à cause de la corruption

Selon le dernier rapport du Forum économique mondial, le Maroc a gagné 19 places en matière de facilitation du commerce extérieur, se hissant ainsi

au 55^{ème} rang. Les faiblesses accusées par le Royaume se reflètent essentiellement dans l'environnement des affaires à cause de la corruption.

02/02/2010



Le ministre de la jeunesse et des sports utilise le courrier électronique pour être informé des irrégularités

Le ministre de la jeunesse et des sports, M. Moncef Belkhatat, a affirmé qu'il a communiqué son adresse électronique à tous les fonctionnaires de son département pour connaître les

éventuelles irrégularités et recueillir les plaintes du personnel afin de prendre les mesures nécessaires à l'encontre des auteurs présumés de ces irrégularités



Mohamed Hdid : « La fraude fiscale commence par la TVA »

Dans un entretien accordé à « L'Economiste magazine », le président de la commission fiscalité à la CGEM, M. Mohamed Hdid, a déclaré que si on parle de pression fiscale, la baisse de la TVA est un point impor-

tant. Contrairement à une idée reçue, la fraude et l'informel commencent par la TVA (payée chaque mois ou chaque trimestre) et non pas au niveau de l'impôt sur les résultats (IS ou IR calculés à la fin de l'année).



S.O.S corruption

S'il y a bien quelque chose qui pourrait réduire le nouveau code de la route à néant c'est la corruption. Transparency Maroc (TM) a tiré la sonnette d'alarme plusieurs fois à ce sujet. « Si vous avez d'un côté un camionneur dont le nombre de points sur le permis conditionne le sort de sa famille, et de l'autre

un agent mal rémunéré, la solution ne sera certainement pas le respect du code de la route », relève Azeddine Akesbi, secrétaire général de TM. « Si les responsables se préoccupent vraiment du succès de ce code, il faut qu'ils s'intéressent d'abord à la question de la corruption » insiste-t-il.



Bank Al Maghrib sévit contre les faux billets

Bank Al Maghrib traque les faux monnayeurs avec sa nouvelle décision en matière de recyclage de la monnaie fiduciaire, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Deux articles de cette décision sont déjà applicables depuis le 23 décembre dernier. Les

articles 2 et 3 obligent les banques à contrôler l'authenticité des billets dès leur réception. Parallèlement, les banques devraient s'équiper en moyens techniques pour mettre en application les autres dispositions avant la date de leur entrée en vigueur.



Affaire des minotiers : C'est reparti !

Avant qu'un mandat d'arrêt contre lui ne soit émis pour abus de pouvoir et détournement de la subvention de l'Etat, Ghali Sebti a fui le territoire national en direction de l'Espagne. En Décembre 2009, la justice l'a condamné, pour infractions à la législation des changes et transfert illégal d'argent à l'étranger, à

3 ans de prison ferme et à une amende de plus de d'un milliard de DH à payer solidairement avec ses ex-associés. Son avocat annonce qu'il va faire appel, espérant « obtenir au pire des cas une peine de prison avec sursis ». La prochaine audience est prévue en ce début du mois de février.

DIVERS

03/02/2010



Chambre des conseillers: des actions pour lutter contre les dysfonctionnements

Mohammed Cheikh Biadillah veut améliorer l'image de la Chambre des conseillers qu'il préside depuis quelques mois. Quelques actions sont prévues pour améliorer le rendement de la chambre qui souffre de nombreux dysfonctionnements qui entravent le déroulement normal de son action: absentéisme, questions répétitives, similarité avec la Chambre des représentants, faiblesse des propositions de loi, etc.

Biadillah estime qu'une grande responsabilité incombe aux partis politiques qui doivent mobiliser leurs « militants » afin qu'ils soient présents pour accomplir leurs missions comme il se doit. Au niveau de la présidence de la chambre, on est en train de réfléchir aux issues qui permettront aux conseillers de remplir leurs strapontins tant en commissions qu'en séances plénières.



« Taalim.ma » fait son entrée dans nos écoles

Microsoft Maroc réitère son engagement: soutenir la modernisation des programmes éducatifs nationaux. Une nouvelle initiative baptisée « Taalim.ma » vient de le renforcer. Il s'agit d'une plateforme née d'une coopération de plusieurs mois avec le département de l'enseignement scolaire (ministère de l'Education natio-

nale). Le directeur général de Microsoft Maroc déclare que: « La mise à disposition de cette plateforme s'inscrit dans l'ambition de Microsoft de participer au développement d'un système éducatif plus performant, où l'ensemble de la communauté des acteurs pourra mieux collaborer et mieux travailler ».



Le blogueur Al-yadib condamné : écran noir en signe de protestation

Du 25 au 30 janvier dernier, des sites Internet et des blogs marocains ont affiché des fonds d'écran noirs. La blogosphère marocaine est en « deuil », à la suite d'un appel lancé par l'Association des blogueurs marocains (ABM), en signe de solidarité avec certains blogueurs arrêtés et de protestation contre les atteintes à la liberté d'expression enregistrées en 2009. Aujourd'hui, le temps est au bilan. Ceci coïnci-

de avec la condamnation du blogueur Boubaker Al-Yadib à 6 mois de prison ferme et à une amende de 500DH, pour sa couverture des événements de Taghijite. M. Said Jabli, président de l'ABM, a déclaré que: « C'est un combat pour la liberté d'expression de tous les Marocains sans exception. Pour défendre, cette liberté, on est prêt à récidiver s'il le faut et à utiliser tous les moyens légaux nécessaires ».



Huit mois de prison ferme pour un fonctionnaire du ministère des Finances

Le tribunal de première instance de Béni Mellal a condamné, mardi 12 janvier, à 8 mois de prison ferme et 5000 dirhams d'amende, le fonctionnaire chargé de l'ordonnancement à la direction des établissements publics au ministère des finances. Le tribunal a également condamné un entre-

preneur et deux autres personnes qui comparaissaient en liberté à deux mois de prison ferme et 2000 dirhams d'amende pour complicité. La police judiciaire de Béni Mellal avait arrêté le fonctionnaire en flagrant délit de corruption à la suite d'un piège qui lui avait été tendu.

DIVERS

03/02/2010



Transparency présente au Maroc une étude concernant l'accès à l'information relative au budget

Selon M. Azeddine Akesbi, ancien secrétaire général adjoint de Transparency Maroc, le ministère de l'économie et des finances recevra, dans les deux premières semaines de ce mois de février, la partie concernant le Maroc de la nouvelle étude sur l'open budget de l'année 2010, qui classe 85 pays du monde en fonction du degré d'accès des citoyens à l'information relative au budget. M. Akesbi a affirmé dans une déclaration à « Al Massae » que le gouvernement répondra probablement un mois après avoir reçu le rapport. C'est la première

fois que le ministère de l'économie et des finances marocain aura, comme dans les autres pays concernés par le classement, la possibilité d'examiner le contenu du rapport avant sa publication. Pour sa part, Transparency Maroc travaille actuellement à l'élaboration d'un modèle de budget citoyen qui sera proposé au ministère des finances et qui comprend des propositions sur une présentation simplifiée de la loi de finances aux citoyens et l'ouverture d'un débat public sur les grands traits de la loi de finances et ses priorités.



Le gouverneur d'Essaouira rejette des décisions de cession approuvées par le conseil municipal

Le gouverneur d'Essaouira a rejeté des décisions de vente approuvées par la session ordinaire d'octobre et la session extraordinaire du 11 décembre 2009 du conseil municipal de la ville. Ces décisions concernent la vente de cinq lots de terrain situés dans les quartiers les plus chers de la ville à des prix dérisoires (600 dirhams le m²), à plusieurs bénéficiaires dont le chef provincial de la sûreté nationale d'Essaouira et l'ancien chef de l'administration des affai-

res générales. Ces ventes avaient fait l'objet de diverses protestations de la part des habitants de la ville, à l'appel de la section locale de l'association marocaine des droits de l'Homme, qui avait envoyé à ce sujet une note au ministère de l'Intérieur, au Wali de la région et au gouverneur de la ville d'Essaouira, pour dénoncer les irrégularités qui ont marqué dernière session du conseil municipal notamment en ce qui concerne ces décisions de cessions.

04/02/2010

LE MATIN · Gendarmerie royale : lutte contre la contrefaçon

Poursuivant sa campagne contre le trafic de stupéfiants et la contrebande, le commandement régional de la gendarmerie royale du grand Casablanca, vient d'élucider deux grandes affaires, durant le mois de janvier. La première qui concerne un trafic de stupéfiants, a permis la saisie de 180kg de « kif » en tige et 45 kg de tabac ; l'enquête est toujours en cours pour neutraliser les trafiquants. La deuxième opération considérée comme une

grosse prise concerne un trafic d'articles de contrebande et de contrefaçon ; elle a permis la saisie de marchandises issues de la contrefaçon et de la contrebande en provenance de la Chine via le port Casablanca. La marchandise qui était destinée à la vente à Casablanca et dans sa région transitait par le port Casablanca avec une fausse déclaration douanière et sous la couverture d'une « société écran » marocaine.

DIVERS

04/02/2010



Lutter contre la corruption

Que faut-il faire pour lutter contre la corruption dans le pays ? Il est impératif de considérer la corruption au même titre que le terrorisme ou la drogue, pour cela, il est important de mobiliser les moyens de l'Etat, les services de renseignements, la police et la gendarmerie. Parallèlement, une action au sein du peuple marocain pour refuser la corruption doit être menée. Un citoyen ne doit pas accepter de

payer pour un papier administratif. La lutte contre la corruption commence évidemment par des textes de loi et des structures. Mais il faut donner à ces structures les moyens d'agir. M. Abouddrar propose quelque chose d'important: ne pas poursuivre le dénonciateur. C'est une piste mais elle n'est pas suffisante. Il faut mobiliser tous les instruments de l'Etat contre la corruption.

Affaire de détournements à l'OFPP

Cinq inculpés dans une affaire de détournements dans un programme de formation professionnelle qui a coûté des millions de centimes à l'OFPP, comparaitront finalement devant la cour d'Appel de Casablanca. Il s'agit de l'ancien chef du service des

contrats spéciaux et des présidents de la commission régionale des contrats spéciaux de Casablanca. Ils sont poursuivis pour association de malfaiteurs, détournement de deniers publics et falsification de documents officiels.



Assemblée générale de l'ICPC

L'Instance centrale de prévention de la corruption a tenu sa 4^{ème} assemblée générale ordinaire qui a coïncidé avec la fin de sa première année d'exercice. Cette assemblée générale a été l'occasion de débattre du bilan des activités de l'Instance, en particulier en ce qui concerne le développement de la coordination et de la coopération, notamment

à travers la création de l'observatoire de l'éthique et de la lutte contre la corruption par l'Administration de la douane et la CGEM, et l'élaboration d'un guide relatif au dépôt des plaintes et à des informations liées à la corruption et aux procédures de leur traitement, qui a été approuvé par le ministère de la Justice.



Instance centrale de prévention de la corruption

L'Instance centrale de prévention de la corruption a reçu 60 plaintes en 2009 dans lesquelles des citoyens demandent à l'instance d'intervenir pour mettre fin à la corruption. Toutefois, le nombre de plaintes enregistrées ne reflète pas l'ampleur du phénomène qui continue à se manifester au Maroc, dans les rapports nationaux et internationaux.

Ainsi, le dernier rapport de Transparency a souligné le recul du Maroc dans la lutte contre la corruption ; il est passé de la 45^{ème} position en 1999 à la 89^{ème} place en 2009. Ces chiffres montrent que la corruption continue de progresser au Maroc et que les espoirs de lutter contre ce phénomène sont encore loin d'être réalisés.

05/01/2010



Lutte contre la corruption: réunion à Rabat de la Commission ministérielle

La Commission ministérielle chargée d'actualiser le plan d'action du gouvernement pour lutter contre la corruption a tenu, mercredi à Rabat, sa réunion sous la présidence de M. Saad Alami (ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Modernisation des secteurs Publics) La réunion a été consacrée à l'examen des mesures tendant à éradiquer ce fléau et à la préparation de réunion prochaine au

Maroc du Congrès des Etats parties à la convention de l'ONU contre la corruption. Les participants à cette réunion ont examiné les propositions des différents départements gouvernementaux représentés au sein de la Commission et qui consistent en particulier à instituer un prix annuel valorisant l'éthique et la transparence et à mettre en place une Charte nationale de lutte contre la corruption.

02/02/2010

ALGERIA.COM
ALGERIA CHANNEL

Enquête sur les privatisations des entreprises publiques

Dans le prolongement des enquêtes ouvertes sur la gestion de Sonatrach, la compagnie nationale des hydrocarbures, et les conditions d'octroi du gigantesque marché de l'autoroute Est-Ouest, des sources crédibles, affirment que le gouvernement a dernièrement ordonné à l'IGF et aux services de sécurité de passer au peigne fin tous les dossiers liés aux opérations de privatisation des entreprises publiques économiques afin de vérifier que

le processus n'a pas été entaché d'irrégularités. Les autorités auraient également demandé aux services chargés de l'enquête de s'intéresser à toutes les opérations de privatisation conclues de 1993 à nos jours. La décision des pouvoirs publics de vérifier la légalité des opérations de cession des entreprises publiques conduites depuis le début des années 1990 vient en réalité satisfaire une demande régulièrement formulée par les syndicats.

ROMANDIE
NEWS

Tchad: trois ex-ministres inculpés de corruption et incarcérés

Une source judiciaire tchadienne a annoncé à l'AFP que trois anciens membres du gouvernement tchadien, dont l'Assemblée nationale a voté la mise en accusation la semaine dernière, ont été inculpés de corruption et écroués. Les trois anciens hauts responsables « ont été inculpés par la chambre d'instruction de la Haute Cour de Justice et placés sous mandat de dépôt. Ils ont été conduits, mardi, en fin d'après midi » à la pri-

son civile de N'Djamena. Il s'agit d'Abderamane Koko, ex-ministre de l'Éducation nationale, Limane Mahamat, ex-secrétaire général du gouvernement, et Oumar Boukar Gana, ex-secrétaire d'État aux Finances chargé du Budget. Ils sont mis en examen pour corruption. Ces dernières semaines, les arrestations et mises en cause de personnalités pour corruption et malversations financières se sont multipliées au Tchad.

03/02/2010

Le Monde

Reconstruction d'Haïti : le casse-tête de la corruption

Investir des dizaines de milliards de dollars dans un pays classé parmi les moins favorables aux affaires et les plus corrompus du monde : c'est l'un des casse-tête que doit résoudre la communauté internationale pour reconstruire Haïti après le séisme du 12 janvier, qui a fait au moins 170 000 morts. Les dons pour Haïti après le séisme ont déjà dépassé les 2 milliards d'euros. Il faut maintenant sécuriser l'argent, s'assurer qu'il va bien revenir aux Haïtiens et non pas finir dans la poche d'intermédiaires douteux. Haïti est l'un des pays les plus corrompus au monde. Et il s'est

déjà illustré dans le détournement d'aides internationales avec le programme de soutien après les ouragans de 2008. "La gestion de cet argent nous inquiète : nous craignons qu'une partie de l'aide soit détournée et ne bénéficie pas aux Haïtiens qui en ont besoin", prévient Marilyn Allien, présidente de la Fondation Héritage pour Haïti, la branche locale de Transparency International. Cette organisation non gouvernementale a attribué à Haïti la note de 1,8 sur 10 dans son indice de perception de la corruption 2009.

04/02/2010



Algérie : Un Observatoire national de lutte contre la corruption créé d'ici fin mars

Un Observatoire national de lutte contre la corruption sera créé d'ici à fin mars, a annoncé mercredi à Alger le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), M. Ahmed Ouyahia. M. Ouyahia, qui animait une conférence de presse à l'issue des travaux du sommet ordinaire de l'Alliance présidentielle, a précisé que la création de cet observatoire, contenue dans la dernière directive du président de la République concernant la lutte contre la corruption, a comme objectif, notamment, d'élaborer des stratégies de lutte contre

ce fléau. Parallèlement à la création de cet organisme, le SG du RND a également fait savoir qu'une commission de lutte contre la corruption sera aussi mise en place. Cette commission, a-t-il expliqué, sera composée de conseillers juridiques (magistrats) placés au niveau de certains ministères et institutions économiques pour s'assurer que l'attribution des marchés publics se déroule dans le strict respect de la loi. Dans le même ordre d'idées, M. Ouyahia a indiqué que l'arsenal juridique de lutte contre ce fléau sera également renforcé.

Open Budget

L'étude Open Budget est fondée sur une démarche d'analyse de la transparence des finances publiques, en fonction de l'accessibilité du public et des citoyens aux informations budgétaires pertinentes et utiles. Dans un premier niveau, elle s'inscrit dans l'optique de garantir le droit d'accès à l'information aux citoyens et aux contribuables, ce qui fait le lien avec l'approche droit en cours dans d'autres domaines. Quant au second niveau, il porte sur la transparence et l'implication des parties concernées dans tout le processus budgétaire (exécutif, législatif...). Enfin, le dernier niveau concerne le rôle du contrôle social pour obtenir la responsabilité et la redevabilité.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma